



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 131769

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'application de la loi n° 2012-157 du 1er février 2012 relative à l'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien et sage-femme pour les professionnels titulaires d'un diplôme obtenu dans un État non membre de l'Union européenne. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'alinéa 10 de l'article 1er de ladite loi, concernant les fonctions exercées par les praticiens avant de réussir la nouvelle épreuve de vérification des connaissances pouvant être prises en compte, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131769

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2864

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)